

# Article préliminaire Droits de l'homme

Préparé par:

**JOHN W. FOSTER**

Institut Nord Sud

En préparation du Symposium

**Citoyenneté et Mondialisation :  
Participation et démocratie dans un contexte de mondialisation**

Organisé par:

*The Carol Institute for the Advancement of Citizenship in Social Change*

*Langara College, Vancouver, June 14-16, 2002*

Traduction: Michelle Blaquière



*Carol Institute* remercie la Commission canadienne pour 'UNESCO  
de son assistance financière pour la traduction des documents

## CITOYENNETÉ ET MONDIALISATION

*Étude sur la participation des citoyens et la démocratie dans un contexte de mondialisation*

Article préliminaire

John W. Foster

### Droits de l'homme

### Sommaire

**Bien qu'il nous faille admettre que les droits de l'homme soient devenus un élément de référence essentiel dans le débat international entourant la mondialisation et en dépit des efforts de bon nombre de groupes bien informés, la défense des droits de l'homme n'a donné lieu à aucun mouvement populaire d'envergure au Canada. Malgré des progrès notables dans une multitude de secteurs au cours des vingt dernières années, les agissements des gouvernements et des entreprises dans les secteurs de l'économie et de la sécurité ont écrasé de tout leur poids les forces œuvrant en faveur des droits de l'homme, mal préparées et farouchement sur la défensive. Le climat politique intérieur varie de l'indifférence presque totale à une hostilité non déguisée. Plus que jamais auparavant, nous avons un besoin urgent d'un engagement générationnel renouvelé et de nouvelles structures organisationnelles.**

Note : cet article n'aborde pas la problématique la plus importante relative aux droits de l'homme au Canada qui devra faire l'objet d'un ou de plusieurs autres articles, c'est-à-dire celle touchant à l'avenir des peuples autochtones au Canada.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Le contexte mondial

Lorsqu'on demande ce que réclament les mouvements antimondialistes en quête d'une structure fondamentale et de lignes d'orientation, les droits de l'homme et les traités ainsi que les chartes et les conventions pour leur mise en application reviennent souvent sur le tapis. Prenons le message livré par l'écrivain portugais et prix Nobel Jose Saramago au Forum Social Mondial (Porto Alegre, 2002). Voici ce qu'il écrit à propos des nouveaux sons de cloche (émanant des mouvements sociaux) attirant notre attention sur la *justice*.

« Ce sont d'autres cloches, bien différentes, qui, aujourd'hui, défendent et affirment la possibilité, enfin, de l'implantation dans le monde de cette justice compagne de l'homme, de cette justice qui est la condition du bonheur de l'esprit et même, pour aussi surprenant que cela puisse nous paraître, la condition de la nourriture même du corps. ... Ces cloches nouvelles, dont l'écho se répand, chaque fois plus fort, à travers le monde entier, ce sont les multiples mouvements de résistance et de mobilisation sociale luttant pour l'avènement d'une nouvelle justice distributive et transformatrice

que tous les êtres humains puissent parvenir à reconnaître comme intrinsèquement leur justice ; une justice protectrice de la liberté et du droit, et en aucune façon de ce qui les nie.

«J'ai dit que, pour cette justice, nous disposons déjà d'un code d'application pratique à la portée de tout entendement, et que ce code se trouve consigné depuis cinquante ans dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces trente droits de base essentiels dont on ne parle plus que vaguement, quand on ne les passe pas systématiquement sous silence. ... Et j'ai dit aussi que la Déclaration universelle des droits de l'homme, telle qu'elle est rédigée, et sans qu'il soit nécessaire d'en modifier ne serait-ce qu'une virgule, pourrait remplacer avantageusement, en ce qui concerne la rectitude des principes et la clarté des objectifs, les programmes de tous les partis politiques de la Terre. Je pense notamment à ceux de ce que l'on appelle la gauche, ankylosés dans des formules caduques, non concernés ou impuissants pour affronter les réalités brutales du monde actuel, fermant les yeux aux menaces déjà évidentes et redoutables que le futur nous prépare contre cette dignité rationnelle et sensible qui est, nous l'imaginons, la suprême aspiration des êtres humains.

« ... je dirai alors que, si nous n'intervenons pas à temps, c'est-à-dire tout de suite, la souris des droits de la personne finira par être implacablement dévorée par le chat de la globalisation économique. » (1)

On suppose que les lecteurs du présent document sont familiarisés avec les éléments essentiels des traités et accords internationaux portant sur les droits de l'homme. Bien que l'auteur mette particulièrement l'accent sur les droits d'ordre économique, social et culturel, il faut pourtant comprendre que ceux-ci et les démarches visant leur application ne se limitent pas au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais relèvent à bien des égards des instruments relatifs aux droits civils et politiques, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et même les conventions contre la torture et le génocide. Le travail assidu du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, un organe de surveillance de l'application des traités des Nations unies, est toujours aussi important pour approfondir notre compréhension de l'essence même des droits de l'homme.

Parallèlement, on assiste à l'éclosion de nouveaux champs d'intérêt dans ce contexte de mondialisation et de pouvoir accru des entreprises, en commençant par l'étude, dans ledit contexte, des droits économiques, sociaux et culturels en fonction de la responsabilité des États, telle qu'elle est enchâssée dans les Directives de Maastricht. (2) Surtout en raison des pressions exercées par des tiers non gouvernementaux et de la très forte réponse populaire à des problématiques comme la proposition d'un Accord multilatéral sur l'investissement, les principaux organismes des Nations unies préoccupées par les questions relatives aux droits de l'homme commencent à jeter un éclairage sur les conséquences des attaques contre les accords visant le commerce et l'investissement sur le plan des droits de l'homme, et ce, grâce à des études spécialisées et aux efforts continus d'observateurs spéciaux.

Au bout de 15 années à entendre toujours la même question, au moins un comité parlementaire important du gouvernement canadien cherche à l'heure actuelle à obtenir une réponse du pouvoir exécutif. (3)

*Dans ce contexte, nous examinons neuf questions formulées par les organisateurs du symposium du Carold Institute.*

## ***Questions et réactions***

La première question à se poser concerne l'existence d'un **mouvement de défense des droits de l'homme** au Canada en 2002. Il serait sans doute inexact de le prétendre. Le Canada compte des groupes, des organismes bénévoles et non gouvernementaux, dont un ou deux assez importants (Amnistie internationale, au Canada et au Québec) qui se préoccupent des droits de l'homme. Certains s'intéressent à un domaine ou à un groupe particulier — Egale, par exemple — ou bien à une certaine problématique — FAEJ ou le Réseau juridique canadien VIH/sida. Il en existe d'autres à portée internationale — KAIROS, mouvement œcuménique préoccupé de certains aspects des droits de l'homme. En outre, une partie du travail de certains groupes sectoriels ou identitaires se rapporte aux droits de l'homme.

Il y a aussi des institutions, tel que l'organisme paragouvernemental Droits et démocratie et bon nombre de centres d'éducation et de recherche affiliés aux écoles de droit. Mentionnons aussi les associations affiliées aux organismes officiels, telle que l'ACCCDP (Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne). Enfin, n'oublions pas les activistes aux motivations les plus diverses qui, l'espace d'un moment ou pendant des décennies, ont pris fait et cause pour certains aspects du vaste champ de la défense des droits de l'homme.

Cependant, la question fondamentale qui revient dans ce document est ***de savoir si les expressions organisationnelles qui peuvent prendre des initiatives en matière de défense des droits de l'homme au Canada sont en fait adéquates, ou si, compte tenu de l'époque et des circonstances, nous ne devrions pas revoir, réinventer et élaborer une ou des nouvelles formules.***

Après ces remarques situationnelles, l'auteur a discuté des questions soulevées avec quantité de gens dont les activités sont liées à certains aspects de la défense des droits de l'homme et ces discussions ont alimenté les réflexions suivantes :

### ***1. Comment votre mouvement perçoit-il la mondialisation ? De quelle façon y réagit-il ?***

Bien qu'un certain nombre d'institutions et d'organismes existants ne se préoccupent pas de mondialisation, il est clair que d'autres s'en inquiètent parmi lesquels certains groupes qui commencent à se questionner sur ses conséquences.

Le mouvement anti-pauvreté se poursuit au Canada et quelques-uns de ses principaux chefs de file ont compris très rapidement les implications de la mondialisation sur le plan du pouvoir et de la distribution de la richesse. Les nouvelles sont plutôt mauvaises. En dépit d'un manque flagrant de ressources, ils ont saisi toutes les occasions possibles de se mettre en rapport avec leurs homologues d'autres pays afin de lier la lutte nationale à la pauvreté au combat mondial pour la libération des

peuples. Certains aspects retiennent toujours l'attention de L'ONAP (Organisation nationale anti-pauvreté).

L'électorat organisationnel plus vaste lié au développement social a mis plus de temps à réagir, ayant été secoué par le « rajustement structurel » découlant du budget fédéral de 1995 et ses répercussions en cascade. Des réseaux importants d'organismes ont formé une nouvelle coalition et le sentiment de devoir réagir à la mondialisation ainsi qu'aux problématiques et aux événements sur le plan international, constituent un des éléments de leur planification. Nous devons attendre pour savoir si les pouvoirs et la cohésion de ces regroupements leur permettent de se mesurer à des défis comme la révision du projet d'union sociale et l'attitude plutôt hostile des gouvernements à l'égard de la promotion des droits sociaux et économiques. (4)

Certains groupes juridiquement habilités ont pris bonne note des conséquences de la nouvelle génération d'accords commerciaux et d'investissement. Dans un cas — le mouvement en faveur d'un traité sur le contrôle de la vente du tabac — des liens ont été noués et des actions entreprises à l'appui des démarches visant la protection du droit à la santé. Dans un autre cas — favoriser un meilleur accès aux médicaments indispensables pour la lutte au VIH/sida — les partenariats entre les Canadiens et leurs homologues de l'hémisphère sud (l'Afrique du Sud, par exemple) ou leur participation à des campagnes internationales par l'entremise d'ONG tels que MSF et OXFAM ont été très dynamiques et très en vue.

D'autres organes ancrent les conséquences de la mondialisation et des accords sur le commerce et l'investissement au cœur même des droits de l'homme, du respect de la Charte internationale des droits de l'homme et de sa mise en application. Droits et démocratie ainsi que la Fédération internationale des droits de l'homme s'en sont pris à l'extension abusive de pouvoir dont s'est servie l'Organisation mondiale du commerce avant la conférence de Seattle et depuis.

Le Centre pour les droits à l'égalité au logement (CERA) et le nouveau Comité ONG International des Droits de l'Homme en matière du Commerce et de l'Investissement (INCHRITI) ont travaillé de concert afin d'amener les principaux organes internationaux de surveillance des droits de l'homme à mener des enquêtes et à signaler tout sujet d'inquiétude concernant les points essentiels. La *Ligue des droits et libertés* du Québec a travaillé sur plusieurs fronts à la préparation et à la mise sur pied du Sommet de Québec, y compris par des contributions au Sommet des peuples et par une vigilance ainsi qu'un suivi visant au respect des droits des manifestants et des citoyens.

## ***2. Quelle est l'importance des « sommets des peuples » et des activités connexes pour votre mouvement ?***

Les « sommets » officiels tout comme les « sommets des peuples » fournissent l'**occasion** d'émouvoir l'opinion publique, de clarifier les points de vue des opposants et de rallier différents mouvements.

Si nous prenons l'exemple de la conférence ministérielle de l'OMC à Doha et du problème de l'accès aux médicaments indispensables au traitement du VIH/sida, nous avons assisté, pendant la période préparatoire, à une campagne internationale portant

sur l'accès, campagne très critique du régime découlant des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), y compris à une formidable collaboration opérationnelle entre d'importants réseaux internationaux d'ONG et des groupes moins importants œuvrant dans les domaines du sida, de la santé, des droits et du développement.

Chacun des Sommets des Amériques (Miami, 1995, Santiago, 1998, Québec, 2001) a fourni une occasion d'améliorer la collaboration et de faire progresser les accords communs entre des réseaux de groupes très variés de la société civile se questionnant sur les visées du libre-échange. Au Québec, cela s'est concrétisé par un Sommet des peuples de trois jours auquel ont participé des centaines de réseaux canadiens œuvrant sur le plan du travail, des droits de l'homme, du progrès social, de l'agriculture, des femmes, etc. ainsi que leurs homologues d'autres régions de l'hémisphère. À plus longue échéance, nous avons assisté à la création de l'Hemispheric Social Alliance, (HSA, alliance sociale hémisphérique) et à des alliances entre différents groupes de défense des droits de l'homme comme le Latin American Platform on Human Rights (programme latino-américain sur les droits de l'homme) dont le contenu a été enrichi grâce à l'amélioration des versions successives du document **Des alternatives pour les Amériques**. (5) Les Sommets des peuples ont joué un rôle dans l'engagement de nouveaux électeurs, en particulier celui des activistes de la jeune génération. Sous ce rapport, celui de la ville de Québec a été remarquable tout comme l'avait été auparavant la réaction populaire à l'Assemblée de l'OEA, à Windsor.

La nouvelle formation la plus importante à cet égard — le Forum Social Mondial — avait été mise sur pied de façon minimale en réponse à un événement réunissant l'establishment (le Forum économique mondial de Davos), mais elle a depuis pris de l'ampleur. Les quelque 80 000 participants à la rencontre de Porto Alegre, en 2002, étaient pour la plupart des jeunes soit de l'Amérique du Sud, soit de l'Europe méridionale.

Parallèlement, bon nombre de groupes et de réseaux sont écartés, soit qu'ils ne soient pas affectés, soit qu'ils se sentent brimés par un intérêt médiatique concentré sur certains points très conflictuels.

### ***3. Quelle est la vision de votre mouvement – quel monde vise-t-il à créer?***

Il serait aussi difficile de caractériser la vision d'un mouvement que de décrire ce qu'est un « mouvement ». La déclaration visionnaire de Jose Saramago au début de cet article et les instruments internationaux des droits de l'homme dans lesquels s'enclasse cette vision constituent un point de référence essentiel pour plusieurs. Il est toutefois évident que le sujet est loin d'être statique. Par exemple, la Déclaration universelle comporte, entre autres, des limites culturelles. Elle a été élaborée par une série de pactes internationaux successifs portant sur les femmes, l'élimination du racisme, etc. L'inquiétude croissante concernant les éléments environnementaux constitutifs de la qualité de vie, y compris la pureté de l'air et de l'eau ainsi qu'une préoccupation pour la biosphère, est en train d'être intégrée dans un ensemble international cohérent des droits de l'homme. La panoplie plus ancienne des conventions sur les droits du travail évolue toujours tout en se cherchant un

renforcement efficace. Les peuples autochtones continuent de lutter pour se doter d'un instrument international efficace. Les droits des minorités sexuelles demeurent très controversés et font l'objet de vigoureux débats sur le plan international. En même temps, la participation réelle de dizaines de milliers de participants de la société civile et de leurs réseaux aux conférences mondiales et aux conférences parallèles des années 1990 – Vienne, Beijing, Le Caire, Copenhague, Rio, etc. a permis d'énoncer et de raffiner des visions qui sont allées au-delà des documents plus strictement légaux et juridiques qui donnent corps aux droits fondamentaux. Les réseaux de la société civile, aguerris au fil de ces événements, sont allés jusqu'à défier les organes économiques multilatéraux – la Banque mondiale, le FMI, l'OMC – ainsi que leurs propres gouvernements.

En matière de droits économiques, sociaux et culturels primordiaux, on peut avancer deux motivations visionnaires essentielles qui parfois coïncident et parfois semblent s'opposer, du moins en ce qui concerne les ressources énergétiques prioritaires. D'un côté, des efforts sont faits pour accroître le respect de ces droits au Canada et leur mise en application, des efforts qui ont souvent abouti devant les tribunaux, soit pour faire valoir les dimensions positives de la Charte, soit pour devancer le processus législatif ou pour renforcer les interprétations les plus positives de la législation. D'un autre côté, des gens tentent par des projets concrets — aussi tangibles que les toilettes portatives pour les sans-abri — d'offrir à ceux à qui ils font défaut une meilleure jouissance de leurs droits au quotidien.

Que ce soit au sommet de Québec, à Gênes, à Porto Alegre ou à Monterrey, la demande d'une plus grande « démocratie » est un thème récurrent. Cette réclamation provient en partie d'un sentiment de marginalisation pressant et toujours plus profond par rapport aux décisions essentielles qui sont prises à des échelons supérieurs, mais qui peuvent affecter directement l'emploi, la santé et la qualité de vie au niveau de la collectivité. Une des réactions est l'insistance sur la nécessité de la transparence, qu'elle soit demandée par des groupes de citoyens tentant de surveiller les puissants de ce monde réunis au Mexique ou par le FMI qui posent ses conditions à un gouvernement de pays pauvre. Dans le même ordre d'idées, on met aussi l'accent sur la participation aux décisions en matière d'utilisation et de distribution des ressources au moyen d'un éventail de processus budgétaires participatifs.

À cet égard, le budget alternatif pour le gouvernement fédéral, au Canada, représentait une initiative phare. De manière plus générale, nous étions en présence à Porto Alegre de certains exemples actuels de démocratie plus directe, particulièrement au palier municipal.

#### ***4. Les principes relatifs aux droits de l'homme et à la justice sociale (les mesures anti-pauvreté) sont-ils pris en compte ?***

Tout naturellement, la réponse est **oui** dans le cadre de cet article.

La problématique ne s'arrête pourtant pas là. Deux questions se posent : la première est de savoir si nous pouvons nous rallier autour des priorités et utiliser les forces de la diversité. La seconde porte sur la capacité des organismes à poursuivre leur engagement et maintenir leur dynamisme, puisqu'ils souffrent très souvent d'un manque de financement et de mauvaise coordination.

## ***5. Quels seront les responsabilités et les avantages des citoyens ainsi que leur participation eu égard à cette vision ?***

Durant les vingt dernières années, il y a eu une expansion phénoménale de l'éventail et de la capacité des mouvements populaires à l'échelle du monde. Le potentiel d'apprentissage et d'échange, la possibilité de ralliement pour des campagnes communes ou pour un soutien mutuel, la pression exercée pour la mise en application des programmes et des projets des principaux acteurs multilatéraux et commerciaux, ont tous connu une croissance exponentielle.

Au même moment, les formations politiques ont mis du temps à s'adapter positivement à cette nouvelle ère.

- Les leaders se retirent dans des lieux situés en plein désert ou dans les montagnes, se distançant de plus en plus géographiquement et psychologiquement des défis lancés au nom de ceux qui ne partagent pas leurs priorités ou de ceux qui en souffrent.
- La répression et le doute surgissent plus rapidement.
- Les stratégies de cooptation se multiplient.
- Les pays privilégiés profitent d'un accès toujours plus étendu.

Entre temps, les mouvements populaires, particulièrement ceux axés sur la mondialisation, semblent connaître certaines difficultés à entreprendre des actions différentes, succombant par moments à un rituel qui leur crée des frustrations.

Leur démarche **politique** centrale, celle de susciter la participation des citoyens, de les inciter à prendre des décisions éclairées et même le pouvoir, semble insuffisante.

*Devant une forêt tropicale verdoyante à flanc de collines autour de Tepotzlan, au Mexique, deux hommes réfléchissent à la récente éclosion accélérée des mouvements environnementaux dans les communautés de cette vaste république en transition. Phénoménal. Suscitant l'enthousiasme des jeunes. Diversifié. Tout à fait nouveau. C'est vrai, mais compte tenu du rythme actuel du « développement », au moment où ces mouvements auront acquis une force organisationnelle et politique, le Mexique sera entièrement déboisé.*

Si la vision des droits de l'homme coïncide avec le triomphe sur les menaces dont font état Jose Saramago et cet article, on doit prendre, entre autres, des responsabilités d'ordre organisationnel.

## ***6. Avons-nous, à l'heure actuelle, des exemples de l'instauration de cette vision ? Que nous apprennent-ils ?***

D'une certaine façon, des exemples concrets de la vision des droits de l'homme sont partout autour de nous, depuis les changements épiques apportés aux droits reconnus aux femmes jusqu'à l'analyse ininterrompue du sens de la Charte des droits et libertés pour différents groupes de Canadiens.

Par ailleurs, cette vision s'exprime aussi dans les campagnes internationales, organisées souvent à la dernière minute, à la défense de tel ou tel groupe menacé ou visant une problématique donnée. Les combats menés pour la démocratie et la reconnaissance des droits dans des pays aussi différents que le Mexique et la Palestine en sont aussi un exemple.

La vision se reflète aussi dans les luttes de nature juridique pour l'accès aux avantages, à des règles de justesse, contre la discrimination envers les minorités ou envers certaines pratiques. Elle s'incarne dans les tentatives souvent infortunées de légiférer sur ce qui est du ressort des droits de l'homme.

Elle est aussi représentée par la myriade de groupes partout dans le monde prêts à reconnaître la déclaration de Jose Saramago au début de cet article et à y souscrire.

### ***7. Quels éléments favorisent la participation des citoyens, tout en facilitant leur apprentissage et leur action ?***

Soyons clairs, tous les groupes engagés dans la lutte pour les droits de l'homme ne se fondent pas sur des assises sociales très étendues ou sur la participation. Certains y mettent les efforts, d'autres vont de l'avant, en ne comptant que sur des ressources limitées et une expertise particulière.

- Les mouvements en faveur des pauvres, et d'autres encore, ont été informés et motivés par des gens « qui étaient passés par là » en recueillant au passage des connaissances, stratégiques, juridiques et politiques indispensables et une confiance en eux qui leur ont servi à passer à l'action avec leurs alliés.
- Des professionnels très motivés, rares mais indispensables, experts dans certains domaines, se mettent au service de ceux en quête de droits, souvent contre rémunération ou gratuitement.
- La capacité des membres des mouvements populaires à traduire le langage des droits, de la loi et des politiques en concepts et en expressions accessibles au plus grand nombre est un élément essentiel.
- Dans certains cas, l'utilisation de la technologie pour la création de réseaux et l'organisation de campagnes s'est accélérée et a intensifié le dynamisme.

### ***8. Quelle part du travail ont accompli les coalitions et les partenariats ?***

Les coalitions ont reflété tout à fait la réaction publique dans cette lutte généralisée contre la mondialisation au Canada et sur le plan international. Évidemment, il existe d'importants ONG « multinationaux » — OXFAM, Greenpeace International — qui sont capables ou en bonne position pour très souvent agir seul. Cependant, depuis les mouvements sur Internet, comme la coalition contre l'AMI, jusqu'à l'Hemispheric Social Alliance, il y a eu et il existe encore des coalitions très actives à l'œuvre à l'intérieur et outre-frontière.

Les coalitions internationales, existantes et au stade de formation, ont adopté une position particulièrement stratégique dans le dossier crucial des droits de l'homme et

de la gouvernance économique. L'INCHRITI a produit un effet notable sur les débats et les études des organes de surveillance des droits de l'homme des Nations unies. Un nouveau réseau international des droits économiques, sociaux et culturels (International Network on Economic, Social and Cultural Rights) est en train de voir le jour. Le réseau international Social Watch est en pleine croissance et continue de demander aux pays de rendre des comptes en ce qui a trait à leur rendement par rapport aux engagements qu'ils ont pris aux Conférences de Copenhague et de Beijing.

Du point de vue du mouvement anti-pauvreté au Canada, les alliances sont absolument indispensables pour s'assurer de maintenir les besoins des minorités démunies bien à la vue et de les insinuer dans la conscience des puissants de ce monde. Les alliances avec les mouvements de femmes et les regroupements de travailleurs, conclues en tenant compte du sentiment grandissant de l'interrelation de leurs intérêts, ont été et continuent d'être très utiles. Les partenaires œcuméniques ont souvent été d'un grand secours.

Pratiquement sans ressources, une coalition officieuse de groupes de défense juridiques, de regroupements de personnes démunies, de mouvements féministes et d'ONG ont réclamé que le Canada rende des comptes à l'occasion de l'analyse des performances devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, en 1998.

La création de coalitions fait de plus en plus l'objet d'études universitaires et leurs rôles clés — celui d'intermédiaire — constituent un sujet d'intérêt. L'histoire et l'expérience des coalitions canadiennes sont toutefois relativement peu étudiées. Des événements comme le symposium de l'Institut Carold offrent une tribune pour susciter une meilleure connaissance en ce domaine.

### ***9. Quel est l'état d'esprit actuel dans votre mouvement concernant les perspectives de changement et de concrétisation de sa vision ?***

C'est impossible de caractériser un état d'esprit sinon qu'il reflète l'appréhension.

*Les jardiniers poursuivent leur travail, récoltant sur quelques lopins des moissons de très bonne qualité, alors que des nuages lourds annoncent l'orage et des rafales destructrices s'abattent sur de nombreux champs. Le temps est venu d'une nouvelle plantation, d'une fertilisation organique, bref d'un renouveau.*

Alors que ceux qui ont les moyens de recourir au système judiciaire retirent plus de satisfaction des résultats obtenus, d'autres ressentent au contraire une colère grandissante et leur isolement ainsi que leur insatisfaction par rapport à l'État augmentent comme jamais auparavant. Nombreux sont ceux qui ont perdu confiance dans la capacité ou la volonté de l'État de s'occuper de leurs intérêts en matière de défense ou d'amélioration de leurs droits. Ceux qui comptaient se voir attribuer des ressources en ont obtenu de moins en moins, voire pas du tout.

Ceux qui ont tenté de présenter des cadres de discussion pour les droits de l'homme devant les institutions économiques multilatérales les plus influentes, en particulier l'OMC, se sont sentis rabroués et on les a renvoyés devant des structures étatiques intérieures qui ont refusé d'entendre leurs arguments ou les ont rejetés.

## ***Le contexte canadien***

Alors que certains commentateurs de notre scène nationale qualifient notre contexte de « mixte », l'auteur de cet article considère plutôt la situation comme une préoccupation urgente enfouie dans un nuage noir traversé par moments d'éclaircies.

De façon générale, il existe des accrocs à la démocratie comme l'abstention électorale, des majorités incontrôlées dans les parlements et une « dictature » du pouvoir exécutif.

Le thème des droits de l'homme est pratiquement absent du discours politique populaire, sauf à titre de formule sacrée glissée occasionnellement dans la conversation. Il est difficile de nommer un politicien canadien au pouvoir qui pourrait prétendre être un chef de file en ce domaine.

La réforme de la législation fédérale en matière de droits de l'homme semble au ralenti, bien qu'il existe encore une possibilité d'intervention avant que les dés ne soient jetés. Certaines commissions provinciales ont été blâmées, subissant des réductions budgétaires importantes qui ont limité leur capacité de répondre aux demandes et de s'attaquer aux problèmes de plus en plus nombreux.

Le gouvernement fédéral poursuit ses négociations pour aboutir à des accords sur le commerce et l'investissement qui comportent de sérieuses implications procédurales et sur le plan du contenu par rapport aux droits de l'homme. Le chapitre 11 de l'ALENA et les négociations continues pour accroître encore les mesures protectionnistes en faveur des investisseurs dans l'hémisphère nord ainsi que le régime découlant des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'OMC, en sont deux exemples bien concrets. Jusqu'à maintenant, on ne constate aucun effort systématique et soutenu pour modifier ou invalider ces accords.

La multitude de projets de loi axés sur la sécurité adoptés par le Parlement à la fin de l'automne 2001, représente la plus forte régression en matière des droits et libertés des citoyens depuis l'application de la Loi sur les mesures de guerre, il y a trente ans. Le mutisme relatif devant un ensemble d'initiatives prises par l'État soulève bien des questions concernant les capacités des groupes organisés de défense des droits de l'homme ainsi que sur la place qu'occupent ces droits dans la conscience collective, en général.

### ***Les problématiques fondamentales :***

- Le conflit entre la nouvelle série d'accords sur le commerce et l'investissement et les pactes sur les droits de l'homme, les accords environnementaux ainsi que les conventions sur les droits relatifs au travail. Ce conflit est au cœur de la prétention sans appel à la prépondérance du droit à la propriété privée et des droits des investisseurs et des entreprises sur tout autre droit et à l'utilisation du pouvoir étatique pour les faire valoir.
- La mise en péril des libertés civiles et de l'application de la loi selon les procédures prévues au nom de la « lutte » contre le « terrorisme » associée au

danger réel et potentiel d'éclosion du racisme, de la caractérisation raciale et de la « culpabilité » par association.

- La lutte continue pour le respect intégral et la reconnaissance juridique pleine et entière de l'ensemble des droits de l'homme, particulièrement ceux d'ordre économique, social et culturel, surtout depuis la fin du Régime d'assistance publique du Canada et autres « réformes » en 1995 et depuis. La nécessité demeure de transformer toute victoire judiciaire en vaste soutien politique et de recueillir des appuis politiques pour l'obtention de victoires ou de réformes sur le plan législatif.
- La nécessité de rallier les ressources pour réagir efficacement dans chacun des cas énumérés précédemment

### ***Les moments cruciaux :***

Il existe bon nombre d'occasions ou de moments cruciaux, mais eu égard aux motifs principaux de cet article, nous en retiendrons deux ou trois, d'ailleurs interreliés, qui revêtent un intérêt particulier :

- Les démarches pour la préparation, la présentation et la révision du prochain rapport déposé par le Canada devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. La rédaction du rapport est déjà entamée. La révision en sera faite en 2003, durant l'été et pendant les mois de novembre et décembre, mais on peut et on doit déjà commencer à s'en préoccuper et à le contester.
- La « révision » du projet d'union sociale. Celle-ci, à laquelle les groupes populaires ont trouvé difficile de réagir, mais qui a été utile à ceux qui s'opposent à l'élargissement des droits, en rendant les politiques obscures, en les dissociant des gens et en retardant les progrès, est un objectif difficile, mais indispensable. Dans ce cas aussi, on doit se mettre à l'œuvre dès maintenant.
- Les possibles propositions de modifications à la Loi canadienne sur les droits de l'homme.

### ***Réflexions organisationnelles :***

Si à un palier élitiste international des relations clés sont établies et qu'y sont déterminées les implications relevant des conséquences de nouvelles formes de gestion économique mondiale exercées par une poignée de gens pour les droits humains du plus grand nombre, comment favorise-t-on l'aboutissement de ces relations au Canada ?

Si certains progrès sont accomplis par des groupes en quête de droits et leurs alliés au cours de contestations ou d'affaires judiciaires, autour de quelle entité politique et de quelles initiatives organisationnelles doit se faire la mobilisation pour assurer des progrès politiques et législatifs à tous les paliers de gouvernement ?

La nouvelle série de lois visant la sécurité a suscité la réaction des groupes de défense des libertés civiles reconnus, relativement peu nombreux, mais aussi celle d'une nouvelle génération de Canadiens de différentes origines, auparavant peu intéressés. Quelles possibilités se présentent ici de mettre sur pied un mouvement pour les droits de l'homme renouvelé et plus solide ?

Où trouver les ressources pour mettre sur pied un mouvement pour les droits de l'homme renouvelé et plus solide ?

Notre défi n'est pas de décrire ou d'analyser le mouvement en faveur des droits de l'homme au Canada. Notre défi est de voir à sa création.

---

(1) Jose Saramago, *De la justice à la démocratie, en passant par les cloches*, à l'adresse <http://www.monde-diplomatique.fr/2002/03/SARAMAGO/16221> Version française de l'article de l'écrivain portugais, parue dans *Le Monde Diplomatique*, en mars 2002, p. 16

(2) Directives de Maastricht sur les violations des droits économiques, sociaux et culturels), *Human Rights Quarterly*, 20. 1998

(3) Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des Communes, dans le rapport qui a suivi le Sommet de Québec, réclamait du gouvernement qu'il se penche sur la question des relations entre les accords sur le commerce et l'investissement, les droits de l'homme, l'environnement, les normes du travail, etc. La réponse du gouvernement, attendue au début d'avril, n'est pas encore connue au moment de la rédaction de cet article.

(4) *Reclaiming Our Humanity* est un résumé facile à sur le contexte de l'élaboration des politiques sociales au Canada, des années 1990 à nos jours. Présenté par Sheri Torjman, (décembre 2001) sur le site [www.caledoninst.org](http://www.caledoninst.org). L'article a été préparé en vue d'une vaste consultation commandée par le Regroupement des organisations nationales bénévoles, Centraide Canada et le Conseil canadien de développement social.

(5) *Des alternatives pour les Amériques*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives (CCPA)/Common Frontiers et al., 1998.

Note : l'auteur tient à remercier les personnes suivantes qui, par leur participation à des entretiens et à de entrevues, ont alimenté sa réflexion : John Argue, Richard Elliott, Josephine Grey, Ormond McKague, Bonnie Morton, Bruce Porter, Donna Scott et Carole Samdup.